



Cabinet de la rectrice

Affaire suivie par :
Sandrine CADORET
Tél : 05 57 57 87 21
Mél : ce.cabinet@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Bordeaux, le 28 octobre 2020

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

La tragique disparition de Monsieur Samuel Paty, professeur d'Histoire-Géographie de l'Ecole de la République lâchement assassiné pour avoir abordé avec ses élèves l'un des fondements de nos valeurs républicaines, la liberté d'expression, a suscité au sein de la Nation et tout particulièrement dans la communauté éducative, une très forte émotion.

Dans les semaines et les mois qui viennent, je sais que l'ensemble de la communauté scolaire se présentera soudée et unie afin de permettre à l'Ecole de poursuivre sa mission essentielle de transmission des valeurs de la République aux citoyens de demain, nos élèves, vos enfants.

Le 2 novembre sera l'occasion de témoigner de cette unité et de rendre hommage à Monsieur Samuel Paty. Le temps d'hommage organisé au sein de chaque école, chaque collège et chaque lycée de notre académie comprendra trois séquences :

- un premier temps organisé jusqu'à 10h00, hors de la présence des élèves, pour permettre aux équipes éducatives de se réunir, d'exprimer et de partager leur émotion, mais aussi d'envisager de manière collective l'accueil des élèves. C'est pourquoi, **dans toute la mesure du possible et bien entendu en fonction des contraintes liées aux transports scolaires, je vous invite à prendre des dispositions pour qu'exceptionnellement, vos enfants n'arrivent ce jour-là dans leur établissement qu'à 10h00 ;**
- à partir de 10h00, les élèves seront accueillis en classe par les professeurs pour une séance pédagogique qui sera l'occasion d'expliquer l'hommage rendu à Samuel Paty et d'engager une réflexion autour des valeurs de la République, de la liberté d'expression et du rôle de l'Ecole ;
- un troisième temps consistera en un hommage solennel à Monsieur Samuel Paty. Elèves et adultes se réuniront selon les modalités définies au sein des écoles et des établissements. Le directeur d'école ou le chef d'établissement lira « *la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs et aux institutrices du 15 janvier 1888* » puis, à 11h15, une minute de silence sera observée par tous.

Afin d'accompagner au mieux les élèves et en particulier les plus jeunes, les contenus et les modalités de l'hommage seront adaptés à l'âge des enfants. Ainsi, de la maternelle au CE2, la séquence dans la classe sera suivie d'un troisième temps qui prendra la forme d'un temps calme ou d'une modalité pédagogique spécifique.

Les services départementaux de l'Education nationale sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Je vous remercie pour votre soutien et votre engagement au sein de la communauté éducative pour permettre le bon déroulement de cet hommage national.

Anne BISAGNI-FAURE